



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **13 février 2023**, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 M. Yvon Carle

Siège # 3 François-Michel Bonneau-Leclerc

Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

Siège # 2 M. Marc Bédard

Siège # 4 Mme Sophie Blier

Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 février 2023 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 18 h 45 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

13 FÉVRIER 2023

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et adoption des comptes payés et à payer
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil

(2023-02-014)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-02-015)

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été reporté lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste détaillée des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer le paiement à l'exception de la facture 72127 d'Auger BC Sécurité au montant de 7 277,92 \$



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes / mutations	60 427,90 \$
Location caserne	4 735,25 \$
Permis	25,00 \$
Gym – carte et inscription	285,00 \$
Location salles	764,34 \$
Vente de livres	45,00 \$
Député Éric Lefebvre (Aide financière pour le livre et Noël)	1 800,00 \$
Notre-Dame-de-Lourdes (Remboursement frais route des Quatre Comtés 2018-2021)	9 111,64 \$
Remboursement frais de justice (Dossier CDE)	586,14 \$
<u>Total</u>	73 045,02 \$

Dépenses

Paies élus	3 200,38 \$
Salaires employés	8 707,94 \$
Comptes payés	0,00 \$
Comptes à payer	165 430,60 \$
<u>Total</u>	177 338,92 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

(2023-02-016)

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, de lever l'assemblée à **19 heures et 03 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.